GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE BOURGES

NANTISSEMENT DE L'OUTILLAGE ET DU MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT

Les documents à joindre au dossier :

Par acte sous seing privé :

- un acte en original dûment enregistré auprès de la recette principale où le fonds est situé
- deux bordereaux

Par acte notarié :

- une copie de l'acte
- deux bordereaux

L'inscription doit être prise dans un délai de 15 jours à compter de la signature de l'acte.

Cliquer ici pour connaître le coût de cette formalité